



AVIS PUBLIC

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 1- 2022 ET DE TARIFICATION

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 janvier 2022 à 20h00 du Projet de règlement suivant, lequel est prévu pour être adopté, avec ou sans changements, à la séance régulière du conseil municipal du 7 février 2022 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Projet de Règlement n° 1-2022 – Règlement de taxation et de tarifications pour l'exercice financier 2022**

Ce règlement vise à assurer que la Municipalité dispose des sommes nécessaires pour réaliser ses prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année financière de 2022;

Il permet également imposer différents taux de la taxe foncière générale (taux variées) en fonction des catégories d'immeubles et des usages de même que la tarification des services, biens ou activités.

Enfin, il prévoit des taux d'intérêt et pénalité dans le cas de non-respect des échéances de paiement.

Toute personne intéressée par ce Règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 25 janvier 2022

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 25 janvier 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2022

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca